

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 400

30 avril 2005

### SOMMAIRE

Ampit, S.à r.l., Luxembourg .....	19177	Janus Holding S.A., Luxembourg .....	19192
Arraxis S.A., Luxembourg .....	19189	Lendit Luxembourg S.A.H., Luxembourg .....	19181
Austria Capital Holding S.A., Luxembourg .....	19170	Lendit Luxembourg S.A.H., Luxembourg .....	19182
Austria Capital Holding S.A., Luxembourg .....	19172	Liane S.A.H., Strassen .....	19189
(La) Banquise (Luxembourg), S.à r.l., Clemency ..	19162	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg .....	19191
Bayside International S.A., Luxembourg .....	19198	Lusalux S.A., Luxembourg .....	19198
BGL Investment Partners Luxembourg S.A., Luxem-		Max Management S.A., Luxembourg .....	19154
bourg .....	19191	Menuiserie Brix, Sprl, Steinfort .....	19186
Bluestar International S.A., Luxembourg .....	19197	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg .....	19195
Bourglinster Invest S.A., Luxembourg .....	19174	Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	19197
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg .....	19194	Nisoca Holding S.A., Luxembourg .....	19196
Cablinvest S.A., Luxembourg .....	19197	Nitlux A.G., Luxembourg .....	19189
Capri, S.à r.l., Differdange .....	19175	Olcese Finance S.A., Luxembourg .....	19198
Capstar Holding S.A., Luxembourg .....	19192	Orient Investment S.A., Luxembourg .....	19191
Car Shoe S.A., Luxembourg .....	19168	Orion Master Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	19184
Car Shoe S.A., Luxembourg .....	19170	Parafin Holding S.A., Luxembourg .....	19194
(The) Century Fund Sicav, Senningerberg .....	19172	Parts Immobilière S.A., Luxembourg .....	19187
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg .....	19188	Parts Immobilière S.A., Luxembourg .....	19196
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. (CML)		Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg .....	19190
S.A.H., Luxembourg .....	19200	PBLuxembourg S.A., Luxembourg .....	19166
Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	19164	PBLuxembourg S.A., Luxembourg .....	19168
Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	19166	Polifontaine S.A., Luxembourg .....	19200
Creola S.A., Luxembourg .....	19190	Prada Company S.A., Luxembourg .....	19179
Destiny Invest S.A., Luxembourg .....	19198	Prada Company S.A., Luxembourg .....	19180
Doranda S.A., Luxembourg .....	19194	Renu Holding S.A., Luxembourg .....	19193
Dynaloc S.A., Mondorf-les-Bains .....	19183	Rochelux S.A.H., Luxembourg .....	19188
Dynaloc S.A., Mondorf-les-Bains .....	19184	S.G.P.M. International S.A., Luxembourg .....	19196
FDR Gestion S.A., Luxembourg .....	19200	Sabarel Holding S.A., Luxembourg .....	19199
Financière Sainte-Marie S.A.H., Luxembourg .....	19189	Samoa Finance S.A., Luxembourg .....	19177
Firma Dentaltechnik W. Maus, S.à r.l., Remich ..	19186	Schumann - Lavedrine Asset Management I, Sicav,	
Fonia S.A.H., Luxembourg .....	19182	Luxembourg .....	19188
Fonia S.A.H., Luxembourg .....	19183	Shivling Holding S.A., Luxembourg .....	19199
General Spanish Investment S.A., Luxembourg .....	19187	Sports Group Development S.A., Luxembourg ..	19199
Generali Hedge Fund Sicav, Luxembourg .....	19193	StarPlus Sicav, Luxembourg-Strassen .....	19195
GKV Holding S.A., Luxembourg .....	19156	Stradbroke Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	19160
GKV Holding S.A., Luxembourg .....	19160	Sylt, S.à r.l., Luxembourg .....	19154
Greenfield International Holding S.A., Luxem-		Talcat S.A., Luxembourg .....	19178
bourg .....	19192	TST HTC Holdings, S.à r.l., Senningerberg .....	19186
Ilico S.A.H., Luxembourg .....	19194	Vatem S.A.H., Luxembourg .....	19195
Imann S.A., Luxembourg .....	19190	Weiland Anita, S.à r.l., Dudelage .....	19186
Intech S.A., Schifflange .....	19184	Woodlander Project S.A., Luxembourg .....	19196
Intech S.A., Schifflange .....	19186	Yarra Holding S.A., Luxembourg .....	19193
Jabelmalux S.A., Luxembourg .....	19191		

**MAX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.256.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 31 décembre 2004 à 9H00.*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs révoqués, Ruth Donkersloot, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg et Marc Lacombe, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la société PROGRESS INVEST S.A.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que la société PROGRESS INVEST S.A. a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004931.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

**SYLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.859.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée société anonyme SYLT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 19/21, avenue du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 62.859,

constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de SYLT S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de Junglinster, le 15 janvier 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 14540.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suite à un acte de transformation en société à responsabilité limitée, reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 104.000 (cent quatre mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sarah Bravetti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée ensemble avec les procurations des associés représentés.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

2. Modification de la dénomination de SYLT, S.à r.l. en SYLT S.r.l et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

**Art. 3. La società ha per oggetto:**

- a) l'acquisto, la vendita, l'assunzione di interessenze, quote, partecipazioni anche azionarie in società ed enti costituiti ed operanti sia in Italia che all'estero;
- b) il finanziamento e/o il coordinamento amministrativo, finanziario e tecnico delle società ed enti nelle quali partecipa;
- c) la compravendita, il possesso, la gestione di titoli;
- d) qualsiasi altra forma di investimento immobiliare, mobiliare e finanziario;

La società potrà altresì eseguire tutte le operazioni industriali, commerciali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute opportune al fine del conseguimento delle finalità sociali, ivi incluso il rilascio di fidejussioni o garanzie in genere anche a favore di Istituti Bancari a fronte di obbligazioni di terzi, nonché la stipulazione di contratti di mutuo o di finanziamento in genere.

Sono espressamente escluse dall'oggetto sociale le operazioni di raccolta pubblica del risparmio, le attività professionali riservate, nonché tutte quelle attività vietate o comunque riservate ai sensi della legislazione presente e futura.

3. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;

4. Nomination du ou des Gérants.

5. Délégation de pouvoirs

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

*Exposé:*

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-35129 Padova, via Longhin 103,

dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des associés, composée de tous les associés, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de l'unanimité des associés, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus particulièrement à I-35129 Padova, via Longhin 103,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement:

- de changer la dénomination de la société de SYLT, S.à r.l. en SYLT S.r.l.

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

**«Art. 3. La società ha per oggetto:**

- a) l'acquisto, la vendita, l'assunzione di interessenze, quote, partecipazioni anche azionarie in società ed enti costituiti ed operanti sia in Italia che all'estero;
- b) il finanziamento e/o il coordinamento amministrativo, finanziario e tecnico delle società ed enti nelle quali partecipa;
- c) la compravendita, il possesso, la gestione di titoli;
- d) qualsiasi altra forma di investimento immobiliare, mobiliare e finanziario;

La società potrà altresì eseguire tutte le operazioni industriali, commerciali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute opportune al fine del conseguimento delle finalità sociali, ivi incluso il rilascio di fidejussioni o garanzie in genere anche a favore di Istituti Bancari a fronte di obbligazioni di terzi, nonché la stipulazione di contratti di mutuo o di finanziamento in genere.

Sono espressamente escluse dall'oggetto sociale le operazioni di raccolta pubblica del risparmio, le attività professionali riservate, nonché tutte quelle attività vietate o comunque riservate ai sensi della legislazione presente e futura.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies. Le transfert de siège sera réalisé par l'inscription de la société au registre de commerce de Padova.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés consent aux gérants en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 2 nouveaux gérants pour un terme de 1 (un) an, à savoir,

President: Sig Piergiorgio Fedon nato a Domegge di Cadore (BL) Italia il 25 luglio 1947 et resident a Domegge di Cadore (BL) Italie in Via dell'Occhiale Vallesella a Cap 32040 Codice Fiscale FDNPG47L25D330C,

Conseiller: Silvia Fedon nata a Pieve di Cadore (BL) Italie il 28 dicembre 1975 e residente a Domegge di Cadore (BL) Italia, in via Dell'Occhiale Vallesella 4, Cap 32040 Codice Fiscale: FDNSLV75R68G642I

Les gérants disposent, chacun sous leur signature individuelle, de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient leur être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce en Italie, laquelle opérera le transfert de siège et changement de nationalité.

*Déclaration Pro Fisco*

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Clôture de l'Assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Patrassi, S. Bravetti, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

J. Delvaux.

(005722.3/208/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**GKV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 53.085.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GKV HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination sociale de GESELLSCHAFT FÜR VERWALTUNG UND KAPITAL HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 3 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 6 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding GKV HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion du capital souscrit de la société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quarante-quatre mille treize euros trente et un cent (44.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) au montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles et libération par apport en numéraires.

5. Introduction d'un capital autorisé d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale et autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

6. Abrogation de la version allemande des statuts et décision d'adopter la langue française comme langue sociale.

7. Adoption du texte français des statuts.

8. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding GKV HOLDING S.A., avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital souscrit de la société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante-quatre mille treize euros trente et un cents (44.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) au montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles et libération par apport en numéraires.

#### *Souscription et libération*

Interviennent alors les actionnaires actuels, savoir les sociétés GREBELL INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 30 décembre 2004,

et LOVETT OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Lieve De Mets, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 30 décembre 2004,

qui déclarent souscrire en proportion de leur participations actuelles à l'augmentation du capital et l'avoir libéré par versements en numéraires à un compte bancaire au nom de la société GKV HOLDING S.A., de sorte que la somme de quarante-quatre mille treize euros trente et un cents (44.013,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement,

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale et de conférer au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé suivant les modalités déterminées dans les résolutions suivantes.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'abroger la version allemande des statuts et décide d'adopter la langue française comme langue sociale.

*Septième résolution*

L'assemblée décide, en tenant compte des résolutions qui précèdent, que les statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme holding sous la dénomination de GKV HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée. Par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, la société peut être dissoute anticipativement.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, option ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et patente, respectivement des droits dérivés de ces créances et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Dans son intérêt, et dans l'intérêt des sociétés de son groupe, la société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 31 décembre 2004, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions peuvent être représentées par des certificats unitaires ou portent sur plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions moyennant des réserves libres en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par téléfax envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net en tenant compte des dispositions concernant la réserve légale.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Jacquet, C. Godfurnon. L. De Mets, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2005, vol. 468, fol. 65, case 10. – Reçu 440,13 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2005.

A. Lentz.

(006484.3/221/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

19160

**GKV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 53.085.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2005.

A. Lentz.

(006486.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

**STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.634.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before M<sup>e</sup> Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 76.634, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 16 June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 November, 2000, Number 802.

The meeting was opened at 10.45 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Thomas Steil, graduate, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of undersigned notary on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée STRAD-BROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.634, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 novembre 2000, numéro 802.

L'Assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Steil, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, S. Schenk, T. Steil, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

F. Baden.

(005811.3/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**LA BANQUISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 105.458.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Christophe Guillaume, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique) le 14 février 1969, demeurant à B-6750 Musson, 21, rue de Rachecourt.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I. - Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, la préparation, le conditionnement, le courtage, la représentation, l'importation, l'exportation de tous produits alimentaires, de tous produits surgelés, congelés, conservés par le froid ou sous vide, de toutes boissons, en ce compris le vin et les alcools;

- l'achat, la vente, la représentation, le négoce, le courtage, l'importation, l'exportation de tous produits, appareils et articles se rapportant aux produits alimentaires et aux boissons;

- en ce qui concerne le secteur des hôtels, restaurants et cafés, l'organisation, la prise et la préparation de commandes pour compte propre ou pour compte de tiers, relatives aux produits alimentaires et aux boissons, ainsi qu'aux produits accessoires non alimentaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

- le stockage et l'entreposage de marchandises pour compte propre et pour compte de tiers;

- l'achat, la création, l'exploitation, l'utilisation en tous lieux de tous établissements industriels, commerciaux, de tous magasins, ateliers, entrepôts, la prise à bail desdits locaux nécessaires au bon fonctionnement de la société comme à son futur développement;

- toutes prestations de services en relation avec l'objet social et notamment en matière de marketing et de management.

La société pourra faire, en général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter le développement telles que: acquérir, exploiter, exhiber et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de LA BANQUISE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Clemency.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. - Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'estimer en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. - Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. - Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. - Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Christophe Guillaume, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Christophe Guillaume, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Guillaume, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2005, vol. 431, fol. 51, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 janvier 2005.

A. Weber.

(005905.3/236/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

### **CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of the corporation CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, number 1291 of September 6, 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.926. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated October 14, 2002, published in the Mémorial C, number 1659 of November 20, 2002.

The meeting is opened by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mr Marcus Peter, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the corporate capital by an amount of one million nine hundred and ninety-eight thousand eight hundred and sixty-one euro sixteen cent (1,998,861.16 €) so as to bring it down from its actual amount of forty-nine million eight hundred and forty-four thousand nine hundred and fifty-two euro four cent (49,844,952.04 €) to forty-seven million eight hundred and forty-six thousand and ninety euro eighty-eight cent (47,846,090.88 €) by reimbursement in cash to the participants and by reduction of the nominal value of each part by an amount of three euro seventy-nine cent (3.79 €).

2. Granting of the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.

3. Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the capital reduction.

II.- There has been established an attendance list, showing the participants present and represented and the number of their parts, which, after being signed by the participants or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented participants after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting, and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this deed.

III.- It appears from the attendance list, that all the five hundred and twenty-seven thousand four hundred and four (527,404) parts, representing the entire corporate capital of forty-nine million eight hundred and forty-four thousand nine hundred and fifty-two euro four cent (49,844,952.04 €), are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

#### *First resolution*

The meeting decides to reduce the capital of the company by an amount of one million nine hundred and ninety-eight thousand eight hundred and sixty-one euro sixteen cent (1,998,861.16 €) so as to bring it down from its actual amount of forty-nine million eight hundred and forty-four thousand nine hundred and fifty-two euro four cent (49,844,952.04 €) to forty-seven million eight hundred and forty-six thousand and ninety euro eighty-eight cent (47,846,090.88 €) by reimbursement in cash to the participants of an amount of three euro seventy-nine cent (3.79 €) for each part held by them and by reduction of the nominal value of each part by an amount of three euro seventy-nine cent (3.79 €).

#### *Second resolution*

The meeting decides to grant the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.

*Third resolution*

So as to reflect the above resolutions, the meeting decides to amend Article 7 of the articles of association to be worded as follows:

**Art. 7.** «The corporate capital is set at forty-seven million eight hundred and forty-six thousand and ninety euro eighty-eight cent (47,846,090.88 €) divided into five hundred and twenty-seven thousand four hundred and four (527,404) parts having a par value of ninety euro seventy-two cent (90.72 €) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at 1,450 €.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le seize décembre,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1291 du 6 septembre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87926. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1659 du 20 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcus Peter, juriste, demeurant à Luxembourg.  
L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital de la société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante et un euros seize cents (1.998.861,16 €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents (49.844.952,04 €) à quarante-sept millions huit cent quarante-six mille quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-huit cents (47.846.090,88 €) par un remboursement en espèces aux associés et par réduction de la valeur nominale de chaque part d'un montant de trois euros soixante-dix-neuf cents (3,79 €).

2. Décision d'accorder les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance afin de réaliser la réduction de capital ci-avant mentionnée.

3. Modification de l'article 7 des statuts afin de refléter la réduction de capital.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varier par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatre (527.404) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents (49.844.952,04 €) sont présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante et un euros seize cents (1.998.861,16 €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents (49.844.952,04 €) à quarante-sept millions huit cent quarante-six mille quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-huit cents (47.846.090,88 €) par un remboursement en espèces aux associés d'un montant de trois euros soixante-dix-neuf cents (3,79 €) par part sociale détenue par ces derniers et par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de trois euros soixante-dix-neuf cents (3,79 €).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance afin de réaliser la réduction de capital ci-avant mentionnée.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** «Le capital social est fixé à quarante-sept millions huit cent quarante-six mille quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-huit cents (47.846.090,88 €), représenté par cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatre (527.404) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros soixante-douze cents (90,72 €) chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite du présente acte sont estimés à environ 1.450 €.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Th. Becker, M. Peter, C. Wisser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

P. Frieders.

(006306.3/212/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

**CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

P. Frieders.

(006308.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

**PBLUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.216.

In the year two thousand and four, on the twentieth of December,  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of PBLUXEMBOURG S.A., a société anonyme, with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 81.216, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on March 13, 2001, published in the Mémorial C, number 901 of October 19, 2001.

The meeting was presided by Mr Cédric Stebel, Office Manager, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,  
who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, private employee, residing in L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nadège Mathieu, private employee, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

\* Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three hundred and ten (310) shares representing the whole share capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:

*Resolution*

The general meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PBLUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 81.216, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 901 du 19 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Stebel, Office Manager, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadège Mathieu, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

\* Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, auquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Stebel, N. Thoma, N. Mathieu, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Releveur* (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005861.3/212/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**PBLUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005864.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**CAR SHOE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.196.

In the year two thousand and four, on the twentieth of December,  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of CAR SHOE S.A., a société anonyme, with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 81.196, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on March 13, 2001, published in the Mémorial C, number 902 of October 20, 2001. The Articles of Incorporation have been amended by deed of said notary Gérard Lecuit, on December 21, 2001, published in the Mémorial C, number 725 of May 13, 2002.

The meeting was presided by Mr Cédric Stebel, Office Manager, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, private employee, residing in L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nadège Mathieu, private employee, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

\* Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the twenty-one thousand (21,000) shares representing the whole share capital of two million one hundred thousand euro (2,100,000.- €) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:

*Resolution*

The general meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAR SHOE S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 81.196, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 902 du 20 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 725 du 13 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Stebel, Office Manager, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadège Mathieu, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

\* Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt et un mille (21.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux millions cent mille euros (2.100.000.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Stebel, N. Thoma, N. Mathieu, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005866.3/212/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

19170

**CAR SHOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 81.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005870.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 84.784.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 22 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire le 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 30 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane Prim, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR) à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2) Souscription et libération des cinq cents (500) nouvelles actions par les actionnaires dans la proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3) Fixation d'un nouveau capital autorisé à sept cent vingt-cinq mille euros (725.000,- EUR).

4) Autorisation au conseil d'administration d'émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

5) Autorisation au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

6) Renouvellement de la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

7) Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

8) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées 'ne varietur' par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (600.000,- EUR) à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles, les actionnaires en proportion de leur participation actuelle.

### *Souscription et libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) HOTTINGER FINANCIAL S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 16 décembre 2004, déclarant souscrire pour cent vingt-cinq (125) actions;

2) HOTTINGER FINANZ AG., ayant son siège social à CH-8002 Zurich, Dreikönigsstrasse 55, ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Zurich le 15 décembre 2004, déclarant souscrire pour cent vingt-cinq (125) actions;

3) HOTTINGER BANK & TRUST, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Nassau le 15 décembre 2004, déclarant souscrire pour cent vingt-cinq (125) actions;

4) Rodolphe Hottinger, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy, ici représenté par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Corsier le 16 décembre 2004, déclarant souscrire pour vingt-cinq (25) actions;

5) Frédéric Hottinger, demeurant à CH-6343 Rotkreuz, ZG, 2, Freudenberg, ici représenté par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Rotkreuz le 16 janvier 2004, déclarant souscrire pour vingt-cinq (25) actions;

6) Henri Stalder, demeurant à CH-8413, Neftenbach, Rötelstrasse, 3, ici représenté par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Neftenbach le 15 décembre 2004, déclarant souscrire pour vingt-cinq (25) actions;

7) Willy Vogelsang, demeurant à CH-1201, Genève, 27, quai des Bergues, ici représenté par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Genève le 16 décembre 2004, déclarant souscrire pour vingt-cinq (25) actions;

8) Didier Kessler, demeurant à CH-1201, Genève, 3, chemin des Crêtes de Champel, ici représenté par Monsieur Eric Vanderkerken, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Genève le 14 décembre 2004, déclarant souscrire pour vingt-cinq (25) actions;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels ont déclaré souscrire les cinq cents (500) actions nouvelles, chacun pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société BRITANNIA CAPITAL HOLDING S.A., de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à sept cent vingt-cinq mille euros (725.000,- EUR).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des options dans le cadre du capital autorisé.

#### *Cinquième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'options dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans, jusqu'au 27 décembre 2009.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de renouveler la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR) représenté par six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté à sept cent vingt-cinq mille euros (725.000,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transfor-

mation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

A l'intérieur des limites du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est également autorisé à émettre des options, donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission, et à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Le conseil d'administration est autorisé à émettre les options en question totalement ou partiellement et en temps qu'il jugera opportun. Le conseil peut déterminer à son entière discrétion les conditions dans lesquelles les options seront accordées ainsi que les conditions d'exercice de telles options. Le conseil d'administration en déterminera le prix d'exercice, sous réserve de l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix de l'option.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans jusqu'au 27 décembre 2009 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.850,- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Vanderkerken, A. Lejail, C. Prim, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2004, vol. 468, fol. 63, case 11. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2005.

A. Lentz.

(006469.3/221/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

#### **AUSTRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.784.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 janvier 2005.

A. Lentz.

(006472.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

#### **THE CENTURY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 84.881.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the CENTURY FUND SICAV, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on November 22, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 70 of January 14, 2002, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, on December 17, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 117 of February 5, 2003.

The meeting is presided by Mr Sean O'Brien, bank manager, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Mara Marangelli, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Joanne Fitzgerald, bank employee, with professional address in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. Pursuant to the attendance list of the Company, out of twenty-four million seven hundred and seventy-three thousand five hundred and forty-eight point eighty-two (24,773,548.82) issued shares, twenty-three million nine hundred and twenty-one thousand five hundred and thirteen point ninety-five (23,921,513.95) shares are present or represented at the current extraordinary general meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following

1.- To amend the first sentence of Art: 4 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows: «The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg» with effect from February 1, 2005.

2.- To consider the adoption of the European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with effective date February 1, 2005.

3.- To grant to any 2 directors of the Company the power to change the effective date of the transfer of the Company until June 30, 2005 if February 1, 2005 cannot be maintained for operational reasons.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides, with effect from February 1, 2005, to amend the first sentence of Article four of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The registered office of the Company is established in Senningerberg, commune of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company, with effective date February 1, 2005, from 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg to the European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

*Third resolution*

The meeting confers to:

1.- Mr Giorgio Vignolle,

2.- Mr Roberto Drago,

both members of board of directors of the company the power to appear before a notary on February 1, 2005, to record:

a.- the effective date of the transfer of the registered office relating to the amendment to Article 4 of the Articles of Incorporation,

b.- to change the effective date of the transfer of the registered office and the amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation until June 30, 2005 if February 1, 2005 cannot be maintained for operational reasons.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their name, surname, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de the CENTURY FUND, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 70 du 14 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 117 du 5 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sean O'Brien, gérant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire mademoiselle Mara Marangelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur mademoiselle Joanne Fitzgerald, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de la liste de présence que sur vingt-quatre millions sept cent soixante-treize mille cinq cent quarante-huit virgule quatre-vingt-deux (24.773.548,82) actions émises, vingt-trois millions neuf cent vingt et un mille cinq cent

treize virgule quatre-vingt-quinze (23.921.513,95) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- De modifier la première phrase de l'Article 4 des statuts de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg»

2.- D'adopter avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2005, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la société.

3.- De donner pouvoir à 2 administrateurs de la Société de changer la date effective du transfert de la Société et de l'élargir jusqu'au 30 juin 2005 au cas où la date du 1<sup>er</sup> février 2005 ne pourrait être retenue pour des raisons opérationnelles.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005, de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société social est établi à Senningerberg, commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005, de transférer le siège social de L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, à L-2633 Senningerberg, The European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves.

*Troisième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs à

1.- Monsieur Giorgio Vignolle

2.- Monsieur Roberto Drago

tous deux administrateurs de la société, à comparaître le 1<sup>er</sup> février 2005 devant un notaire pour:

a.- enregistrer l'effectivité du transfert du siège social de la société et de la modification de la première phrase de l'article 4 des statuts,

b.- changer la date effective et de l'élargir jusqu'au 30 juin 2005 au cas où le 1<sup>er</sup> février 2005 ne pourrait être maintenue pour des raisons opérationnelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. O'Brien, M. Marangelli, J. Fitzgerald, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2004, vol. 429, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(005769.2/242/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**BOURGLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.466.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOURGLINSTER INVEST S.A. («la Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.466, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 septembre 1997, numéro 485 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 décembre 2001, numéro 1237.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

- 1) Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société,
- 2) Nomination d'un liquidateur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant le capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né le 10 août 1957, à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à 23, avenue de la Porte-Neuve, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesquels comparants ont tous signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J. Bonnier, C. Sabinot, S. Arpea, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

F. Baden.

(005777.3/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**CAPRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 105.443.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Liotta, commerçant, né à Adriano (Italie), le 3 janvier 1959, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 2/2 rue du Marché;

2. Monsieur Pietro Liotta, commerçant, né à Adriano (Italie), le 8 septembre 1956, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6, chaussée de Bertrix.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Article 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: CAPRI, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, ainsi que l'activité de traiteur-organisateur de banquets avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Differdange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Francesco Liotta, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Pietro Liotta, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I. Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Francesco Liotta, commerçant, né à Adriano (Italie), le 3 janvier 1959, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 2/2 rue du Marché.

II. Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Pietro Liotta, commerçant, né à Adriano (Italie), le 8 septembre 1956, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6, chaussée de Bertrix.

III. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV. Le siège social de la société se trouve à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. Liotta, P. Liotta, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2005, vol. 904, fol. 31, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2005.

F. Kessler.

(005754.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



19177

**SAMOA FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.375.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La FONDATION ALBUMASAR, avec siège social à Vaduz ici représentée par Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, agissant en vertu d'une procuration donnée à Vaduz, le 8 décembre 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requiert le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

Elle déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme SAMOA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.375, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 238 du 29 août 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1053 du 10 juillet 2002.

- 1) Elle prononce par les présentes la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Elle assume en sa qualité d'actionnaire unique la fonction de liquidateur de la Société et déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
- 4) Partant l'actionnaire unique constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.
- 5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
- 6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à 23, avenue de la Porte-Neuve, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Noel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005. F. Baden.  
(005782.3/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**AMPIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.  
R. C. Luxembourg B 83.835.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrew Bruce, gérant de société, né à Middlesborough (Angleterre) le 30 septembre 1961, demeurant à L-2221 Luxembourg, 345, rue de Neudorf; agissant:

- a) en nom personnel;
- b) au nom et pour compte de:

1. Monsieur Mark Klavir, gérant de société, né à Toronto (Canada) le 14 février 1957, demeurant à Luxembourg, 138, rue des Pommiers;

2. Monsieur Patrick Topp, gérant de société, né à Gentofte (Danmark) le 12 septembre 1973, demeurant à Luxembourg, 2a, Montée de Grund;

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 21 décembre 2004, ci annexées,

ces trois personnes agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée AMPIT S.à r.l., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.835.

Lesquelles ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société AMPIT, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 9 février 2002.

2. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3. Les associés décident de dissoudre anticipativement la société avec effet à ce jour et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

4. Les associés déclarent que tous les passifs de la Société ont été apurés ainsi que cela résulte du bilan joint en annexe, à l'exception d'une dette envers les actionnaires, à laquelle ceux-ci renoncent par les présentes.

Les avoirs de la Société sont transférés aux associés à parts égales. Ils supporteront personnellement tout passif de la société même inconnu à l'heure actuelle. Ils régleront les frais des présentes.

5. Les associés prononcent ensuite la clôture de la liquidation et constatent que la société AMPIT, S.à r.l., a définitivement cessé d'exister.

6. Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

7. Les associés décident que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans au moins à L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bruce, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

F. Baden.

(005789.3/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

### TALCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.943.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARROUSEL INVESTMENT HOLDINGS Ltd, avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par son directeur unique INTEGRATED INTERNATIONAL SERVICES Ltd, avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par un de ses directeurs Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme TALCAT S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 66.943, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 19 du 14 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 514 du 19 juillet 2000.

II) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-) chacune.

III) Que CARROUSEL INVESTMENT HOLDINGS Ltd, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société TALCAT S.A., préqualifiée.

IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société TALCAT S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de TALCAT S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

VI) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

VII) Que les documents sociaux de la société TALCAT S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

P. Frieders.

(005881.3/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.206.

In the year two thousand and four, on the twentieth of December,  
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of PRADA COMPANY S.A., a société anonyme, with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 69.206, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on April 12, 1999, published in the Mémorial C, number 456 of June 16, 1999. The Articles of Incorporation have been amended by deed of said notary Gérard Lecuit, on December 28, 2000, published in the Mémorial C, number 691 of August 29, 2001 and by resolutions of the extraordinary general meeting of shareholders on July 20, 2001, published in the Mémorial C, number 912 of June 14, 2002.

The meeting was presided by Mr Cédric Stebel, Office Manager, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, private employee, residing in L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nadège Mathieu, private employee, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

\* Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty (129,250) shares representing the whole share capital of three million two hundred and four thousand and twenty-four euro (3,204,024.- €) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:

*Resolution*

The general meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«**Art. 14.** The company's financial year starts from the first of February and ends on the 31st of January of the following year.»

The current financial year, which began on the first of January 2004 shall end on the 31st of January 2005.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRADA COMPANY S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 69.206, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 456 du 16 juin 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 691 du 29 août 2001 et suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 912 du 14 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Stebel, Office Manager, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadège Mathieu, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

\* Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cent vingt-neuf mille deux cent cinquante (129.250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois millions deux cent quatre mille vingt-quatre euros (3.204.024.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier février et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le premier janvier 2004 se terminera le 31 janvier 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Stebel, N. Thoma, N. Mathieu, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005873.3/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005876.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**LENDIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. LENDIT BLANKENBERGE S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 66.356.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LENDIT BLANKENBERGE S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 66.356, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 873 du 3 décembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2000, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 662 du 29 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Phlypo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Augmentation du capital social à concurrence de 152.000,- EUR pour le porter de 248.000,- EUR à 400.000,- EUR par incorporation de résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-huit euros (248.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en LENDIT LUXEMBOURG S.A. et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1<sup>er</sup>. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, dénommée LENDIT LUXEMBOURG S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,- EUR) à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) moyennant incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'un bilan intérimaire au 25 novembre 2004.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 1.300,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, I. Phlypo, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005897.3/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**LENDIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. LENDIT BLANKENBERGE S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 66.356.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005899.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**FONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 82.558.

---

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FONIA S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 82.558, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1201 du 20 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Adela Muhovic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 200.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- à EUR 250.000,- par incorporation de réserves disponibles.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000.- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) moyennant incorporation de réserves disponibles à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de réserves disponibles à concurrence de deux cent mille euros (200.000.- EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation intermédiaire au 30 novembre 2004.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 1.400.- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, A. Muhovic, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 26, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005853.3/212/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**FONIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 82.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

P. Frieders.

(005856.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**DYNALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R. C. Luxembourg B 84.957.

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DYNALOC S.A., établie et ayant son siège à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.957, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 3 avril 2002, modifiée suivant acte du susdit notaire Paul Bettingen en date du 24 janvier 2002, publié au dit Mémorial C, numéro 839 du 3 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Sitbon, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Demichelet.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Monnier.

Le Président expose d'abord que

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

- Changement d'adresse du siège social.
- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mondorf-les-Bains.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer de sa fonction de commissaire aux comptes la société COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire, la personne suivante:

- Madame Martine Delmont, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Sitbon, C. Demichelet, N. Monnier, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2004, vol. 468, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 janvier 2005.

R. Arrensdorff.

(005893.3/218/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**DYNALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R. C. Luxembourg B 84.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 janvier 2005.

R. Arrensdorff.

(005894.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.752.

Les comptes annuels (version rectifiée suite à une erreur matérielle) au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005562.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**INTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 52.838.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTECH SA, avec siège social à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.838, constituée suivant acte du notaire Christine Doerner de Bettembourg du 30 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 25 du 15 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 367 du 6 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Bocci, directeur de société, demeurant à 60, rue des Carrières, F-57070 Metz

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Pucar, directeur de société, demeurant à 57, rue des Frières, F-57050 Metz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Sanitas, directeur de société, demeurant à 80, rue de St. Avold, F-57890 Porcellette.



Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de EUR 168.750,- (cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros).

2. Diminution de la valeur nominale des actions pour la réduire de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 10,- (dix euros).

3. Modification de l'article 5 des statuts en conséquence des résolutions précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de cent soixante-huit mille sept cent cinquante Euros (168.750,- EUR), par incorporation des résultats reportés, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) à deux cent mille Euros (200.000,- EUR) par l'émission, la création et la souscription de six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), lesquelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital fait l'objet d'un rapport du Réviseur d'Entreprises S.R.E. REVISION avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, du 10 décembre 2004, qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal et le montant du résultat reporté destiné à constituer le nouveau capital de la société, soit EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominal de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

La souscription des six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles est faite au prorata de la participation actuelle de chacun des anciens actionnaires.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de diminuer la valeur nominale des actions pour la réduire de vingt-cinq Euros (25,- EUR) à dix Euros (10,- EUR).

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les frais à charge de la société, en raison des présentes, sont évalués à mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Bocci, M. Sanitas, A. Pucar, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2004, vol. 468, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 janvier 2005.

R. Arrensdorff.

(005895.3/218/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

19186

**INTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 52.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mondorf-les-Bains, le 10 janvier 2005. R. Arrensdorff.  
(005896.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**MENUISERIE BRIX, SPRL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.644.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 11 janvier 2005.  
*Pour MENUISERIE BRIX, SPRL*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
V. Roman  
(005604.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**WEILAND ANITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 136, rue du Parc.  
Principal établissement: L-3739 Rumelange, 12, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 82.214.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 11 janvier 2005.  
*Pour WEILAND ANITA, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
V. Roman  
(005605.3/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**FIRMA DENTALTECHNIK W. MAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 49, route de Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 43.357.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 11 janvier 2005.  
*Pour FIRMA DENTALTECHNIK W. MAUS, S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
V. Roman  
(005607.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l.).  
(Capital social: EUR 25.000,-).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 103.733.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 7 décembre 2004 que les mille parts (1.000) sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social sont dès lors détenues comme suit:

Associés	Nombre de Parts sociales
TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, L.P. avec siège social à National Registered Agents, inc., 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, DE 19901, Delaware, U.S.A. . . . . .	542

TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, L.L.C., avec siège social à National Registered Agents, inc., 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, DE 19901, Delaware, U.S.A. ....	66
STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION avec siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas. ....	66
TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, L.L.C., avec siège social à National Registered Agents, inc., 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, DE 19901, Delaware, U.S.A. ....	64
STICHTING TST DUTCH II FOUNDATION, avec siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas. ....	64
TST NETHERLANDS V GP, L.L.C. avec siège social à National Registered Agents, inc., 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, DE 19901, Delaware, U.S.A. ....	99
STRICHTNG TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, avec siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas. ....	99
Total .....	1.000

Senningerberg, le 10 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005806.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.456.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01101/755/18)

Le Conseil d'Administration.

**PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01369/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

19188

**ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mercredi *11 mai 2005* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01102/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.675.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *10 mai 2005* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (01403/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.004.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *11 mai 2005* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01546/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

19189

**ARRAXIS S.A., Holdingaktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *10. Mai 2005* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Berichtes des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes.

II (01425/534/16)

Der Verwaltungsrat.

**FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxemburg B 44.229.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 mai 2005* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01432/534/14)

Le Conseil d'Administration.

**NITLUX A.G., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *10. Mai 2005* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

II (01438/534/15)

Der Verwaltungsrat.

**LIANE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxemburg B 23.428.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi *11 mai 2005* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01553/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

19190

**CREOLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 19 mai 2005 à 9.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2005 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01477/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PATRIMOINE FUND SELECT à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 10 mai 2005 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés

II (01547/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMANN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01644/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

19191

**ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.243.

Avis de convocation à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de ladite société qui se tiendra le 9 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (01559/584/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JABELMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires
4. Divers.

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef, 5, B-Schoten.

II (01562/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxembourg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 9. Mai 2005 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes.

II (01563/795/14)

*Der Verwaltungsrat.*

**BGL INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R. C. Luxembourg B 75.324.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le mardi 10 mai 2005, à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs

5. Nominations statutaires
6. Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil pour le rachat d'actions propres
7. Divers

Nous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 2 mai 2005 auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration.

Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 4 mai 2005.

II (01770/584/24)

*Le Président du Conseil d'administration.*

---

**GREENFIELD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01564/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01565/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01623/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---



19193

**YARRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.140.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01566/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**RENU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01567/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**GENERALI HEDGE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 100.470.

Shareholders are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on May 9, 2005 at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2004.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2004.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous

*Notes:*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank INTESA BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 4, 2005.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI MONEY MARKET FUND SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 4, 2005.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01578/755/30)

*The Board of Directors.*

19194

**ILICO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01568/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DORANDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01569/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01570/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 11 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01571/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19195

**VATEM S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *10 mai 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01625/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 87.592.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *10 mai 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01626/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**StarPlus SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**  
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 72.359.

Die Aktionäre der StarPlus Sicav werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *10. Mai 2005* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 4. Mai 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarPlus Sicav (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4021 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005

II (01800/755/29)

*Der Verwaltungsrat.*

**NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (01627/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01628/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 93.859.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01669/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01670/696/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 103.013.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01671/696/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**CABLINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 86.134.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01672/696/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01757/755/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**DESTINY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01673/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 52.856.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu exceptionnellement le 9 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01674/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.780.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the head office, on 10 May 2005 at 3.30 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
5. Nomination of new Directors.
6. Miscellaneous.

II (01702/1023/17)

*The Board of Directors.*

**LUSALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 54.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01725/817/17)

Le Conseil d'Administration.

**SHIVLING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01704/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

**SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.408.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the head office, on 10 May 2005 at 3.00 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

II (01709/1023/17)

The Board of Directors.

**SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.579.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 mai 2005 à 13.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01794/755/19)

Le Conseil d'Administration.

**FDR GESTION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 10 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (01710/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 9 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01711/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A. (CML), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,  
qui aura lieu le 9 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01712/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---